

+



MoskyParisImmo

Parce qu'i petit chez soi vaut mieux qu'i grand chez les autres

HONORAIRES AGENCES

Date d'entrée en vigueur du présent barème : 01/12/2023

HONORAIRES TTC TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du mandant et calculés sur le prix de commercialisation, sauf en cas de succession et/ou résidence secondaire sur lesquels la commission sera à la charge de l'acquéreur.

30 000 à 50 000 € :	Forfait de 4 000 €
50 000 à 100 000 € :	Forfait de 7 000 €
100 000 à 149 000 € :	Forfait de 8 000 €
150 000 € à 249 000 €	Forfait de 10 000 €
250 000 € à 449 000 €	4,5 % TTC
450 000 € à 699 000 €	4 % TTC
700 000 € à 999 000 €	3,75 % TTC
1 000 000 € et plus	3,50 % TTC

HONORAIRES APPLICABLES A L'IMMOBILIER TERTIAIRE

Les honoraires sont à la Charge de l'acquéreur :

- 5% HT pour l'immobilier sur le prix de vente HT
- 10% HT pour la cession de fonds de commerce et Droit au bail

LOCATION Bureau ou Commerce :

30% HT du loyer annuel Hors Taxe et Hors Charges acquéreur

Soit

10% HT du loyer triennal Hors Taxe et Hors Charges acquéreur